



FICHE DE POSTE

POSTE	DIRECTEUR DES TRAVAUX ET DE L'EXPLOITATION ROUTIERE
-------	--

MISSION
Contribue à la définition de la stratégie du Ministère dans le domaine des travaux et de l'exploitation routière et a pour mission de conduire celle-ci à court, moyen et long terme, conformément aux objectifs fixés.

DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS
<p>D'ordre général :</p> <ul style="list-style-type: none">- Planifier, suivre et veiller à la réalisation des objectifs assignés à la Direction des Travaux et de l'Exploitation Routière(DTER) ;- Animer ses collaborateurs autour desdits objectifs ;- Procéder à l'élaboration et à la mise en place des procédures de travail ;- Gérer et évaluer les compétences en ressources humaines affectées à la DTER conformément aux délégations de signature et de pouvoirs qui lui sont attribuées. <p>Spécifiques au Poste :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elaborer et mettre en œuvre les plans routiers relatifs aux travaux neufs, aux travaux d'adaptation et de maintenance ;- Mettre en place des systèmes de garantie de la pérennité de la circulation routière ;- Identifier les besoins du réseau routier en matière de maintenance et en aménagements de sécurité ;- Assurer la maintenance permanente du réseau routier, son exploitation et sa viabilité ;- Collecter, traiter, exploiter et diffuser les données relatives à la circulation routière et à l'état du réseau routier ;- Assurer l'information médiatique des usagers de la route des conditions de la circulation routière.

ENVIRONNEMENT

Interlocuteurs externes:

- Les Ministères; les établissements publics; les opérateurs privés, les autorités locales, les associations professionnelles,

Interlocuteurs internes:

- Les directions centrales et territoriales du Ministère;
- L'ensemble du personnel sous sa responsabilité;

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le candidat doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat ou équivalent et doit justifier de :

- Une ancienneté de 10 ans dans une société (pour les candidats émanant du secteur privé ou d'un établissement public) ou du grade d'ingénieur en chef (pour les candidats émanant de l'Administration) ;
- Une expérience (ou d'un savoir reconnu) dans la gestion des grands projets notamment dans le secteur routier et autoroutier ;
- Une parfaite connaissance du fonctionnement de l'Administration et de la gestion des affaires publiques ;
- pour les candidats émanant de l'Administration, avoir exercé un poste de responsabilité au moins du niveau de chef de division ou équivalent pour une période d'au moins 5 ans.